



Information EAU POTABLE du 1^{er} Aout 2023

Suite à la réunion publique lors de laquelle le retour à la potabilité de nos sources a été annoncé improbable au cours des années à venir par l'Agence Régionale de Santé, la solution du raccordement a été confirmée comme la seule envisageable à terme. Le travail suit son cours à ce sujet mais la priorité reste à l'installation d'une borne fontaine dès que possible, car la solution de l'eau en bouteilles est financièrement intenable pour la commune à moyen terme.

La commune avance efficacement dans cette direction. Suite à la réception du devis de la borne-fontaine. **Coût de la borne et de son installation : 32017 € HT**, la commune s'est mise en recherche de subventions. Une subvention de l'Etat a très rapidement été obtenue par le maire avec l'aide de la préfecture. Cette subvention est de 80 %, soit le maximum auquel nous pouvons prétendre car la loi impose que la commune paie au moins 20 % des travaux.

Dès que nous connaissons la date d'installation de la fontaine (espérée pour le 20 septembre 2023), nous vous indiquerons la marche à suivre pour vous ravitailler. Des solutions seront évidemment mises en place pour les personnes qui auraient des difficultés à se ravitailler. L'entraide sera bien évidemment recommandée : covoiturage, implication volontaire des habitants qui passent tous les jours devant la borne (pour aller travailler ou faire leurs courses par exemple), etc.

Celle-ci sera enclavée, pour raison de sécurité et être directement alimentée, dans l'enceinte du château d'eau appartenant au SPENS, au carrefour giratoire, lorsque l'on empreinte la bretelle pour Vaudesson, chemin des dames, Laon.

L'eau disponible à la borne fontaine sera bien gratuite : il n'a d'ailleurs jamais été question de la faire payer. En effet dans le cas où les habitants n'ont pas d'eau potable au robinet, la commune a l'obligation de mettre en place des solutions alternatives, comme la distribution d'eau en bouteilles ou la mise à disposition d'un point d'eau potable : vous ne payez pas l'eau en bouteille, **vous ne paierez pas l'eau de la borne fontaine.**

Distribution d'eau en bouteille : Réception du courrier de la Préfecture : **16 juin**. Réception du premier camion le **19 juin à 7h00**, distribution effectuée à partir du **20 juin**. Seconde distribution effectuée le **20 juillet**. La prochaine est prévue à **partir du 21 aout**. Il m'est impossible d'avancer une date plus précise avant d'avoir la certitude de la date de livraison.

Alternative au raccordement.

L'interconnexion avec le SPENS est la plus avantageuse des solutions, cependant j'effectue des recherches sur d'autres solutions, en attendant que notre eau, que je souhaiterais, moi aussi conserver, redevienne consommable.

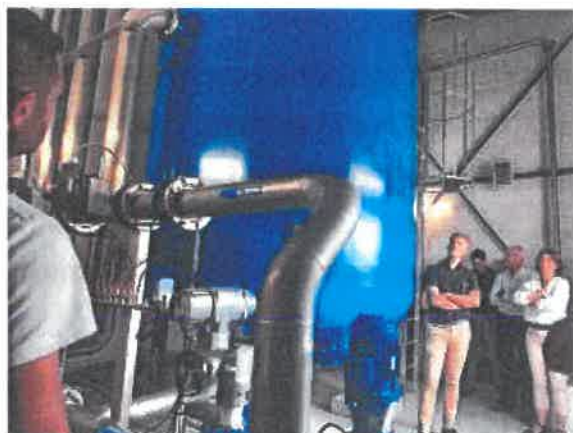
Vous trouverez l'intégralité de l'article suivant en tapant sur internet : [Eau 17](#)

SITE DE TRAITEMENT DE L'EAU PAR CHARBON ACTIF

17500 FONTAINES D'OZILLAC . 513 habitants

Situé à Fontaines-d'Ozillac, le captage de « Fief du Breuil F₂ » alimente le château d'eau de la commune. Pour préserver la qualité de l'eau distribuée et éliminer certains produits phytosanitaires présents dans l'eau brute, Eau 17 a construit une unité de traitement au charbon actif à côté du captage. Après plusieurs mois de travaux, elle a été inaugurée jeudi 29 juin par le Président d'Eau 17 et des élus locaux.

Les travaux de cette installation, qui ont débuté en septembre 2022, se sont achevés en mai 2023. Ce projet représente un investissement de 350 000€.



Des travaux pour assurer la qualité de l'eau distribuée

En 2017, des dépassements ponctuels de la limite de qualité d'un pesticide présent sur le réseau de Fontaines-d'Ozillac ont été observés. Les teneurs de la molécule de déséthyl-déisopropyl-atrazine (DEDIA) mesurées dans l'eau restaient toutefois limitées et ne constituaient pas un danger immédiat pour la santé des consommateurs. Eau 17, en accord avec l'[Agence Régionale de Santé](#), a renforcé le suivi analytique de la qualité de l'eau distribuée et a engagé la construction d'une unité de traitement au charbon actif.

En ce qui concerne notre village de VAUDESSON, deux installations seraient nécessaires : une pour notre source Almany, une autre pour Eternes, plus l'alimentation en électricité des deux sites, plus la maintenance.

Ne pas jeter sur la voie publique

